



Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Stéphane TRAVERT
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Benjamin GRIVEAUX
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Paris, le 31/10/2017

Communiqué de presse

Etiquetage nutritionnel :

Signature de l'arrêté recommandant l'utilisation de « Nutri-score »

Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Monsieur Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Monsieur Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances ont signé aujourd'hui l'arrêté portant sur le Nutri-score, dispositif d'étiquetage nutritionnel pour les produits alimentaires.

Auchan, Leclerc, Intermarché, Fleury Michon, Danone et Mc Cain se sont d'ores et déjà associées à cette démarche et utilisent le Nutri-score pour leurs produits.

Les données qui figurent aujourd'hui au dos des produits alimentaires ne permettent pas facilement de se faire une idée de leur qualité nutritionnelle. Il est pourtant nécessaire que l'information nutritionnelle devienne un élément du choix alimentaire au même titre que le prix, la marque, la présentation ou le goût afin de favoriser l'accès à une alimentation équilibrée. C'est dans cette optique que l'article 14 de la loi de Modernisation de Notre Système de Santé du 26 janvier 2016 a prévu que les pouvoirs publics recommandent un système d'étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous, figurant sur la face avant des produits.

Nutri-score est le dispositif que les pouvoirs publics ont choisi de recommander à l'issue d'une démarche fondée sur le dialogue avec les parties prenantes. C'est un repère graphique qui synthétise en 5 classes le score nutritionnel des aliments ; sur une échelle de 5 couleurs (du vert foncé au orange foncé), associées à des lettres allant de A (« meilleure qualité nutritionnelle ») à E (« moins bonne qualité nutritionnelle »), Nutri-score fournit au consommateur une information lisible et compréhensible sur la qualité nutritionnelle globale des produits, au moment où il fait ses courses. Le consommateur peut donc plus facilement comparer les produits au sein d'un même rayon et orienter ses choix vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.



« J'ai lancé le mois dernier les travaux d'élaboration de la stratégie nationale de santé (SNS) ; elle nous appelle à développer notre politique de prévention, en agissant sur les déterminants de santé. De ce point de vue, le Nutri-score constitue un outil précieux de prévention. L'alimentation déséquilibrée et le surpoids sont en effet deux facteurs de risque majeurs des cancers et des accidents vasculaires », indique Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

Pour Stéphane Travert, « *Nutri-score est une réponse très concrète apportée à la demande nos concitoyens et qui permet de replacer l'alimentation au cœur des enjeux de santé publique. En offrant une meilleure information au consommateur, l'étiquetage nutritionnel simplifié va participer à l'évolution des pratiques de consommation et contribuer à l'amélioration de l'offre de produits transformés dans le sens d'une alimentation plus favorable à la santé* ».

« *Le ministère de l'Economie et des Finances est aussi celui des consommateurs. Il les accompagne dans leur vie quotidienne, notamment grâce au travail des agents de la DGCCRF. Dans cet esprit, le Nutri-score représente une avancée remarquable et intelligente, car la première des protections, c'est l'information* », précise Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

Nutri-score a fait l'objet d'une concertation avec tous les acteurs économiques ainsi que d'une évaluation dans des conditions réelles d'achat (60 magasins fin 2016) en même temps que les trois autres dispositifs d'étiquetage nutritionnel existants. Les résultats ont montré que Nutri-score est le système le mieux compris et le plus performant pour améliorer la qualité nutritionnelle du panier d'achat de toute la population et davantage encore pour les clients plus défavorisés. Car si les prévalences de surpoids et d'obésité chez les adultes et les enfants demeurent en France plus faibles que dans la plupart des pays européens, les inégalités sociales et territoriales restent importantes.

Ainsi que l'impose la réglementation européenne, l'application du système d'information nutritionnelle est facultative et repose sur le volontariat des entreprises de l'agroalimentaire et des distributeurs. Toute entreprise éligible, souhaitant utiliser la marque doit notifier son intention à Santé publique France en s'enregistrant sur le site : https://tps.apientreprise.fr/commencer/enregistrement_nutri-score

Contact presse :

Ministère des Solidarités et de la Santé : Lise Arduin

01 40 56 78 82 / lise.arduin@sg.social.gouv.fr

Secrétariat presse

01 40 56 62 24 / sec.presse.solidarités-santé@sante.gouv.fr